



Miséricordieux comme le Père

Qui sont les Missionnaires de la miséricorde? Quel est leur rôle?... Autant de questions et autant de réponses proposées dans ce supplément. À lire encore les activités à venir dans le cadre de cette Année sainte.

Les Missionnaires de la miséricorde divine : une initiative étonnante du pape François

Dans sa Bulle d'indiction *Misericordiae vultus* publiée le 11 avril 2015, veille du dimanche de la Divine miséricorde, le pape François a invité les évêques à solliciter des prêtres de leur diocèse pour recevoir « l'autorité pour pardonner aussi les péchés qui sont réservés au Siège apostolique ». Le rôle de ces prêtres sera d'être « signes vivants de la façon dont le Père accueille ceux qui recherchent son pardon, instruments d'une rencontre riche en humanité et source de libération, prédicateurs convaincants de la miséricorde, hérauts de la joie du pardon » (Bulle *Misericordiae vultus*, n°18).

Le mode de nomination n'était pas très clair dans la Bulle. Certains prêtres se sont inscrits spontanément sur le site du Jubilé; d'autres ont été désignés par leur évêque. Ce furent surtout des confesseurs habituels, le curé de la cathédrale, des recteurs de sanctuaires ou le chanoine pénitencier qui, ex officio, a la faculté ordinaire d'absoudre les péchés normalement réservés à l'évêque (canon 508) dont l'avortement. Dans un premier temps, on pouvait penser que c'est chaque évêque diocésain qui envoyait ces prêtres en mission dans le diocèse.

On en sait un peu plus aujourd'hui, suite aux conférences de presse relayées par les organes habituels de communication du Saint-Siège. On lit dans ces comptes rendus que c'est le pape qui nomme ces missionnaires et non les évêques. L'initiative papale eut beaucoup de succès puisque la période de dépôt des candidatures s'est clôturée le 25 novembre 2015. Ils sont actuellement plus de mille dont 700 étaient présents à Rome où ils ont rencontré le pape qui leur a remis leur mandat, avec notamment la



faculté d'absoudre également les péchés normalement réservés au Saint-Siège.

Dans une lettre du 1er septembre 2015 adressée à Mgr Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, le pape a décidé, « nonobstant toute chose contraire, d'accorder à tous les prêtres, pour l'année jubilaire, la faculté d'absoudre du péché d'avortement tous ceux qui l'ont provoqué et qui, le cœur repent, en demandent pardon ».

Ces missionnaires : de super-confesseurs?

Sûrement pas. Tout prêtre, muni de la faculté d'absoudre les péchés – faculté qui se reçoit ex officio par la nomination à un office avec charge d'âmes comme le curé, ou bien par concession expresse de l'évêque – est un serviteur et un héraut de la miséricorde divine. Pécheur parmi les pécheurs, le prêtre qui absout n'est que l'instrument de la miséricorde divine. Mais dans l'Église catholique, c'est un instrument indispensable pour que les fidèles se sentent accueillis, écoutés, reconfortés puis pardonnés. Le prêtre qui confesse est toujours émerveillé devant l'humilité du fidèle venu implorer le pardon de Dieu dont il n'est que l'humble serviteur. Le prêtre qui ne confesse plus – soit qu'il ait perdu le sens de ce sacrement, soit que l'on ne s'adresse plus à lui pour le recevoir – est amputé d'une des plus belles fonctions de son ministère. Ce n'est pas pour rien que le patron des curés est saint Jean-Marie Vianney, le curé d'Ars – humble paroisse de la Dombes, dans l'Ain –, qui passa de nombreuses heures au confessionnal pour réconcilier les pécheurs avec Dieu.

Mais qu'ont-ils donc de spécial ces missionnaires?

Leur fonction la plus importante est d'être les annonciateurs, les promoteurs, les dispensateurs de la miséricorde divine. N'abordons pas trop vite ce qui fait leur spécificité mais laissons-nous d'abord attendrir par l'infinie tendresse divine à l'égard de tout homme. Pour Dieu, personne n'est irrécupérable, aucune situation n'enferme définitivement. Chaque créature est unique parce que le sacrifice de Jésus sur la Croix rejoint tout homme et toute femme dans son individualité. Cela vaut bien un Jubilé de la miséricorde et l'Église ne remerciera jamais assez le pape François d'en avoir eu l'heureuse initiative.

Ces Missionnaires de la miséricorde recevront en outre **la faculté d'absoudre les péchés réservés au Saint-Siège**. Ces péchés sont au nombre de cinq : la profanation des saintes espèces (le pain et le vin consacrés lors de l'Eucharistie); l'ordination d'un évêque sans en avoir reçu mandat du pape (comme le fut Mgr Lefebvre); un acte de violence physique envers le pape lui-même; la violation directe du secret de la confession sacramentelle; l'absolution du complice d'un péché visé par le sixième commandement du Décalogue. Disons-le tout de suite : ces situations sont rarissimes et un prêtre peut passer toute une vie sans jamais en rencontrer une, fort heureusement.

L'absolution de l'avortement requiert davantage de précisions. Celui qui « procure un avortement » (non seulement la femme qui y recourt mais aussi le membre du personnel médical qui prête son concours à l'acte et toute personne qui y incite) encourt la censure d'excommunication *latae sententiae*, c'est-à-dire ipso facto dès que l'acte est commis, sans qu'il soit nécessaire que l'ex-

communication soit déclarée par l'évêque ou infligée par un juge ecclésiastique (canon 1398). Les Missionnaires de la miséricorde pourront donc, pendant l'Année jubilaire, remettre le péché d'avortement (transgression dans l'ordre moral) et absoudre la censure d'excommunication (dans l'ordre pénal canonique). Est-ce nouveau? Pas du tout! L'absolution de l'avortement est réservée à l'évêque qui souvent délègue un ou des prêtres de son diocèse pour ce faire. De plus, dans tout Chapitre cathédral, un chanoine appelé « chanoine pénitencier » possède le même pouvoir que l'évêque d'absoudre l'avortement. Enfin – et ceci est excessivement important – tout prêtre, lors de la confession sacramentelle, peut remettre la censure d'excommunication puis absoudre la faute morale, à condition que dans le mois, ce prêtre notifie à l'évêque cette remise de la censure et cette absolution du péché grave, sans être tenu de citer de nom (canon 1357). Cette notification à l'évêque se fait donc dans l'anonymat le plus strict.

Il faut enfin souligner que l'excommunication consécutive à un avortement, est soumise aux dispositions générales du droit pénal canonique concernant le degré d'imputabilité et le degré de responsabilité consécutifs à une faute. On n'oubliera jamais que la personne qui ignore qu'elle est susceptible d'encourir l'excommunication, n'est pas excommuniée. Le confesseur doit donc délicatement s'enquérir de cette connaissance ou non de l'excommunication. Le fidèle qui ignore qu'il encourt l'excommunication en cas d'avortement, ne doit évidemment pas être absout de la censure d'excommunication qui in casu

n'existe pas. Mais le péché grave subsiste et il doit en recevoir l'absolution sacramentelle.

En conclusion

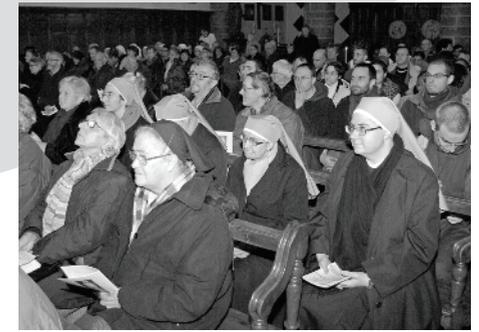
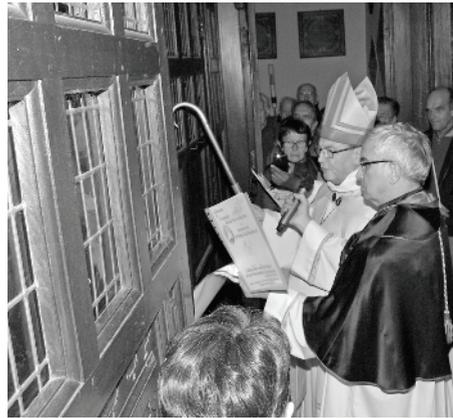
Le 10 février dernier, les Missionnaires de la miséricorde ont reçu du pape la mission de faire comprendre au monde combien Dieu nous aime infiniment, bien au-delà de nos faiblesses, de nos imperfections et de nos fautes. Cette prise de conscience de la tendresse incommensurable de Dieu doit susciter en nous une paix profonde et une joie intense : la « joie de l'Évangile ». Pour bien marquer cette dimension première de leur mission, le pape François leur accorde en outre des pouvoirs qui ne sont pas nouveaux et dont l'exercice n'est pas exceptionnel – puisqu'en temps normal, il est possible de recevoir l'absolution de ces péchés graves – afin de nous faire comprendre que nos péchés sont une goutte d'eau dans l'océan infini de la miséricorde divine, selon la belle expression du Curé d'Ars...

Chanoine Jean-Marie Huet,
vicaire épiscopal



Foy-Notre-Dame : la sixième Porte sainte du diocèse est ouverte

Comme le rappelait Mgr Vancottem dans la revue Communications du mois de février, « l'Année de la Vie consacrée qui s'achève nous a donné l'occasion de rendre grâce à Dieu pour la présence dans notre diocèse de nombreuses communautés religieuses nouvelles et anciennes. » Plusieurs représentants de ces communautés avaient fait le déplacement à Foy-Notre-Dame, le 2 février dernier pour célébrer la clôture de l'Année de la Vie consacrée et l'ouverture de la dernière Porte sainte du diocèse.



Jubilés des familles à Namur, Beauraing, Walcourt et Arlon

En cette Année sainte, la Pastorale familiale diocésaine organisera entre le 12 juin et le 16 octobre, quatre Jubilés des familles. L'objectif : sensibiliser les enfants et les parents à la miséricorde de Dieu et à la beauté du sacrement de réconciliation.

L'équipe de la Pastorale familiale diocésaine est dynamique et les projets ne manquent pas. Les réunions sont l'occasion de sacrés brainstormings. Lorsque le pape François a annoncé l'Année sainte dédiée à la miséricorde, l'équipe a aussitôt imaginé un « Jubilé des familles ». Un moment privilégié de la vie de l'Église à vivre en famille avec les petits comme les plus grands enfants. La pastorale reprend encore les termes du pape François. Jean-Pol Druart, diacre : « Nous voulons rencontrer les familles surtout celles qui vivent aux périphéries, celles qui ne sont plus catholiques. De tels rassemblements peuvent être l'occasion, pour elles, de se retrouver dans leur église, avec d'autres personnes. On veut rejoindre les familles d'aujourd'hui dans leur lieu de vie. » Et Jean-Pol Druart d'ajouter : « Avec ce Jubilé, nous nous adressons à toutes les familles. Nous avons l'espoir et l'espérance d'en rejoindre le maximum là où elles sont et dans ce qu'elles vivent. Notre désir étant de leur montrer le visage de la miséricorde du Père. »



Le premier Jubilé aura lieu le dimanche 12 juin à la cathédrale Saint-Aubain. À 15h, les familles seront invitées à passer la Porte sainte. Des prêtres, des diacres seront présents pour les accueillir mais aussi les bénir individuellement. Un enseignement est prévu sur la beauté de la miséricorde. Et pour que chacun puisse en retirer les fruits, les enseignements seront différents selon les tranches d'âge.

La famille aura ensuite la possibilité d'effectuer le parcours catéchétique et, si elle le désire, rejoindre un prêtre pour la confession. Il sera encore proposé aux participants de vivre les vêpres et l'eucharistie.

Le deuxième Jubilé est programmé pour le 15 août aux Sanctuaires de Beauraing. Les participants, comme cela se fait au fil des années, rendront également hommage à Marie. Bénédiction encore pour les enfants, les mamans et les futures mamans. Le 18 septembre, à 15h, les familles ont rendez-vous à la basilique de Walcourt pour y vivre là aussi le Jubilé. Le dernier Jubilé consacré à la famille est programmé pour le 16 octobre, toujours à 15h, à l'église Saint-Martin à Arlon.

Infos :

Brigitte et Jean-Pol Druart

081/22.23.07

info@pastoralefamiliale-namlux.be

www.pastoralefamiliale-namlux.be

« 24 heures pour le Seigneur » à vivre dans le diocèse

« 24 heures pour le Seigneur », c'est l'annonce que le pape François faisait, lors du Carême 2014, à chacun d'entre nous. Un moment privilégié pour se laisser réconcilier avec Dieu. Ces 24 heures ont lieu cette année encore. Elles se dérouleront à la cathédrale Saint-Aubain mais pas exclusivement, d'autres églises du diocèse vivront également ce moment intense.

Ces « 24 heures pour le Seigneur » sont une initiative lancée par le Conseil pontifical pour la nouvelle évangélisation avec un objectif : « que le Carême devienne un moment d'évangélisation à la lumière du sacrement de pénitence. » En 2014, lorsque l'initiative a vu le jour, il était précisé : « Il est souhaitable qu'au moins une église par diocèse puisse rester ouverte. On pourra aussi y faire l'adoration eucharistique. » Cette année, toujours en union avec Rome, ce temps privilégié de prières et de réconciliation pourra être vécu **à la cathédrale Saint-Aubain**. Ces 24 heures ne seront pas continues. Les propositions faites aux chrétiens s'échelonneront entre le vendredi 4, le samedi 5 et le dimanche 6 mars. Elles débuteront, le vendredi à 15h, par le chemin de croix suivi de la célébration du pardon.

Mgr Vancottem sera présent pour recevoir les confessions. Le samedi 5 mars, entre 8h30 et 17h, messe, adoration, chapelet, office des vêpres. Le dimanche 6 mars, après l'eucharistie de 10h, adoration et vêpres.

À la basilique de Saint-Hubert aussi il sera possible le vendredi comme le samedi de rencontrer un prêtre en confession, de prendre un temps pour l'adoration...

Aux Sanctuaires de Beauraing, du vendredi 4 à 14h au dimanche 5 à 14h : adoration, permanences pour les confessions. Le vendredi 4 à 20h : célébration communautaire de la réconciliation avec confessions individuelles.

Un moment à vivre aussi **à Ciney en l'église des Capucins** qui débutera le vendredi à 19h. À 20h, soirée animée par la communauté des Béatitudes de Thy-le-Château qui se poursuivra avec l'adoration dans la chapelle Saint-Joseph. Chacun étant invité à une prière intense pour les intentions de l'Église et du monde. La messe du dimanche 5 mars, à 18h, clôturera ce temps d'intercession.



« Le Carême, temps de miséricorde divine »

Le Père Philippe-Marie, frère de Saint-Jean animera la prochaine journée de récollection pour les prêtres, les diacres et les assistants paroissiaux qui aura lieu le lundi 7 mars à Beauraing. « Le Carême, temps de la miséricorde divine » : le thème qu'il développera lors de ses deux enseignements.

Le Père Philippe-Marie était prêtre diocésain avant de reprendre une formation. Avec quelques étudiants et un professeur, ils ont constitué le noyau de base qui allait fonder les Frères de Saint-Jean. Aujourd'hui, il vit au prieuré Notre-Dame de Cana à Troussures, en France.

Régulièrement, il sillonne la France et la Belgique pour animer, par exemple, des retraites. « La prédication de la Parole de Dieu à travers des retraites ou encore des sessions fait partie de la vocation du frère de Saint-Jean. »

Le Père Philippe-Marie reconnaît bien volontiers qu'animer une retraite est toujours un défi. « Pour commencer, je me mets à la place du public et je me dis : "si j'étais là, assis, qu'est-ce j'aimerais entendre". Que dire de neuf que les auditeurs n'ont pas déjà entendu cinquante fois! Comment être aguiçant aussi? »

Le thème développé au long de cette journée permettra de s'ancrer un peu plus dans ce temps de Carême mais aussi dans l'Année de la miséricorde qui a débuté en décembre dernier.

« Le Carême est un temps privilégié de la miséricorde. C'est une grande préparation de 40 jours qui mène au Mystère de Pâques. Je voudrais faire passer le message que le Carême n'est pas un temps ascétique mais bien

d'accueil d'une Bonne Nouvelle à mettre en pratique. Le Carême, c'est la victoire du Seigneur sur le mal, sur la mort. C'est un combat dont la victoire est déjà acquise. On nous demande d'être disponibles à l'accueil de cette Bonne Nouvelle. »

L'intervenant se basera tout naturellement sur les Ecritures. De l'Ancien Testament, il a choisi la traversée du désert par le peuple d'Israël. Du Nouveau Testament, il a retenu la tentation du Christ au désert. « Je suis heureux d'animer cette récollection. Lorsque je m'adresse à des prêtres, je peux aller plus loin dans ma réflexion. »

Le Père Philippe-Marie : « Le Christ est l'acteur principal de ce Carême que je vais mener. Et ainsi j'en arriverai à la miséricorde. La miséricorde n'est pas faite pour retirer du mal mais pour constater que quelqu'un d'autre s'en occupe. Jésus dit à chacun : "Je suis avec toi". »

Rendez-vous à Beauraing. La journée débutera à 10h par les Laudes, suivies d'un premier enseignement. La matinée se terminera par le sacrement de réconciliation. Le second enseignement débutera lui à 14h, pour se terminer par les Vêpres, à l'Aubépine, si la météo le permet.